

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/068
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET :

Date de convocation :
21 juin 2022

**TARIFS MUNICIPAUX – SECTEUR SPORT -
LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (9)**

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 35
Présents : 29
Représentés : 5
Votants : 34

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°21),

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°21), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°21), Claude KOPELIANSKIS, Franck LELIEVRE (arrivée 19h40 point n°2 ; sortie point n°21), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON (sortie point n°26), Monique LAHEURTE, Samuel CHAPELLE-GARCIA, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (arrivée 19h45 point n°2), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h45 point n°9).

ABSENTS EXCUSÉS :

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER, Béatrice VIVIEN, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Brigitte BOIRON à Véronique BERTRAN DE BALANDA
Philippe BOUVIER à Franck LELIEVRE
Béatrice VIVIEN à Jacques MYARD
Marie-Alice BELS à Jacques MYARD
Magali NICOLLE à Charles-Philippe MOURGUES
Anne LAVAGNE à Janick GEHIN jusqu'à son arrivée.

SECRETAIRE : Anne VUAILLE est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Anne BAILLY, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 22 juin 2022 ;

VU la Commission Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 23 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER la grille tarifaire de location des équipements sportifs figurant ci-après.

	Association Mansonnienne	Ecole privée ou extérieure	Entreprise Mansonnienne		Location à titre privé Mansonnien	Location de salle et terrain Extérieurs
	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure	Forfait 1h /semaine/mois	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure
Salle Freddy Leroux	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle Jonquille	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle Lilas	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle A	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle B	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Dojo	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle des Jeux de l'esprit	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Terrain beach Volley	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	53,00 €
Terrain basketball extérieur	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	53,00 €
Terrain handball extérieur	59,00 €	37,00 €	80,00 €	836,00 €	73,00 €	53,00 €
Salle de réunion	18,00 €	11,00 €	28,00 €	314,00 €	22,00 €	85,00 €
Salle Mansart	18,00 €	11,00 €	28,00 €	314,00 €	22,00 €	53,00 €
Tennis extérieur	23,00 €	17,00 €	33,00 €	366,00 €	27,00 €	58,00 €
Tennis couvert	33,00 €	27,00 €	43,00 €	471,00 €	37,00 €	68,00 €
squash	28,00 €	22,00 €	38,00 €	418,00 €	32,00 €	63,00 €
Omnisports CSC	131,00 €	53,00 €	152,00 €	1 777,00 €	137,00 €	183,00 €
Omnisports POPD	137,00 €	53,00 €	159,00 €	1 882,00 €	142,00 €	173,00 €
Omnisports Colbert	127,00 €	53,00 €	147,00 €	1 882,00 €	131,00 €	162,00 €
Salle de boxe	59,00 €	37,00 €	79,00 €	836,00 €	73,00 €	105,00 €
Terrain synthétique dit nouvelle génération	104,00 €	39,00 €	136,00 €	1 882,00 €	110,00 €	142,00 €
Terrain stabilisé	63,00 €	39,00 €	94,00 €	994,00 €	68,00 €	100,00 €
Terrain gazon naturel	125,00 €	39,00 €	157,00 €	1 882,00 €	131,00 €	162,00 €
Terrain honneur	137,00 €	39,00 €	168,00 €	1 986,00 €	142,00 €	173,00 €

Accusé de réception en préfecture
076-217805584-20220627-068-2022-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2022

2 – DE L'APPLIQUER à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 27 juin 2022 et publiée le 30 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows the official seal of the Commune de Maisons-Laffitte, which is circular and contains the text 'COMMUNE DE MAISONS-LAFFITTE' and '1840'. To the right of the seal is a blue ink signature.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20220627-068-2022-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2022